

Motion portée par les élus FSU-CGT et OI

Le CA de l'Université de Lille 1 a pris connaissance du refus de Mme le Recteur de l'Académie de Lille d'accorder des autorisations de cumul à des enseignants du second degré au motif qu'ils ont « manifesté le souhait de ne pas occuper les fonctions de tuteur d'un professeur stagiaire ».

La simultanéité de cette décision inédite avec la mise en place d'une réforme contestée de la formation professionnelle des enseignants ne peut qu'inscrire cette initiative dans une tentative d'intimidation et de punition de collègues qui ne souhaitaient pas cautionner son application.

Cette décision est discutable sur la forme, les fonctions d'encadrement des professeurs stagiaires ne faisant pas partie des obligations de service, comme sur le fond, visant à réprimer la liberté de parole des enseignants du second degré.

En conséquence, les élus du CA de Lille 1 expriment leur soutien aux collègues du secondaire concernés et condamnent cette décision.

Le Conseil d'Administration de Lille 1, réuni ce 19 novembre 2010, demande à Mme le Recteur de revenir rapidement sur sa décision et il n'entend pas se contenter de promesses de recours au cas par cas qui lui ont été tenues le 12 novembre 2010 par le représentant du recteur.